

AMIANTE Opérateur de chantier - Sous-Section 4- INITIAL A-OP-INI

Notre organisme de formation est habilité à dispenser les formations SS4 par l'INRS, le seul dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile habilité par l'INRS pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE.

Objectifs

Travailler en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

Public Visé

Opérateur de chantier.

Pré Requis

Savoir lire (Notamment pour utiliser les notices de poste)
Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...) : notamment celles relative à la protection des travailleurs, les dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, les conditions d'élimination des déchets amiantés.

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;

Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Maîtriser les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;

Maîtriser les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;

Maîtriser les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;

Connaître le rôle des équipements de protection collective et notamment les dispositifs de ventilation et d'aspiration des poussières à la source. Savoir les utiliser selon les consignes établies.

Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ;

Parcours pédagogique

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;

Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;

Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;

Application du mode opératoire.

Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans la base de vie ;
Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement

Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;

Connaître la conduite à tenir et appliquer les consignes prévues dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Appliquer les mesures prévues au mode opératoire et notamment les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.

Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 questions par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances.

Suivi : Feuille d'émargement.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

10 personnes maximum



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr



236948

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Validité certification : Date d'enregistrement : 19/10/2023 | Fin de validité : 31/12/2025
Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4) - RS6417